

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

AA
Société à r
au capi
Siège social : Impasse
Société en

La soussignée :

La société **Aäsgard**

Société Anonyme Simplifiée au capital de 7 500 euros

ayant son siège social Impasse du Goëlo 22972 Ploumagoar

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 502 461 221 RCS Saint Brieuc,
représentée par Monsieur **Arnaud MONNIER**, agissant en qualité de Directeur Général dûment habilité à
l'effet des présentes,

a convenu ce qui suit à l'issue de la signature des statuts de la société **Aäsgard 38**, le 6 janvier 2023 Impasse
du Goëlo 22970 Ploumagoar, pour désigner les premiers gérants de la société, conformément aux
dispositions de l'article 18 des statuts de ladite société :

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DES GERANTS

La soussignée nomme en qualité de Gérants de la Société :

Olivier CHAUDET demeurant lieudit Pennemez – Ile Callot – 29660 Carantec

Arnaud MONNIER demeurant Rue Kerjoly 22200 Saint Agathon,

Pour une durée illimitée.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du
Commerce et des Sociétés.

Les Gérants déclarent accepter les fonctions de Gérant qui viennent de leur être confiées. Ils affirment
n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les
empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DES GERANTS

Les Gérants ont exercé leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les
conditions prévues au Titre III des statuts.

III - REMUNERATION DES GERANTS

En rémunération de leurs fonctions, les Gérants auront droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une
prochaine délibération des associés.

Ils auront droit en outre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Ploumagoar

Le 6 janvier 2023

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses
formalités légales.

La société **AASGARD**

Représentée par Monsieur **Arnaud MONNIER**

« Lu et approuvé »

Monsieur **Arnaud MONNIER**

« Lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de
gérant »

Monsieur **Olivier CHAUDET**

« Lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de
gérant »

du et App-c', bon pour Acceptation des fonctions
de Gerant